| | |
|---|---|
| *Département*<br>**Loir-et-Cher**<br>*Arrondissement*<br>**VENDÔME**<br>*Commune*<br>**MONDOUBLEAU** | **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONDOUBLEAU**<br>**Séance ordinaire du 14 octobre 2026** |
| | Le quatorze octobre deux mille vingt-six, à 20 heures 00, le Conseil municipal de Mondoubleau, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Charles Richardin.<br><br>Présents : Charles RICHARDIN, Jean-Michel BRIMBOEUF, Claude CARTON, Thierry LOUVEL, Denise POTIN, Roger CLAVEL, Yves LEROY, Alain LEROY, Magalie PAULEAU, Ludovic PINEAU, Aurélie BAUGÉ, Marie-Adeline MAUGOUR, Odile CAPITAINE, Alexandra BILLY<br>Absent représenté : Aurore REINETTE représentée par Yves LEROY<br>Absents :<br><br>Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Roger CLAVEL a été désigné Secrétaire de séance. |
| **Objet : ASSOCIATION L'EGRENNE - DENONCIATION CONVENTION**<br><br>**Numéro : DELIB OCT2605** | |
| **Date de la convocation** : jeudi 08 octobre 2026<br><br>**Nombre de Conseillers**<br>En exercice : 15<br>Présents : 14<br>Votants : 15<br>*Pour* : 13<br>*Contre* : 01<br>*Abstention* : 01 | |

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Collectivité a confié à l'association L'Egrenne la gestion du bâtiment du 6-8 rue Leroy afin qu'elle y installe ses ateliers par le biais d'une convention visée le 24 février 2026.

Considérant que la Collectivité a demandé auprès du Conseil régional de « sortir » du programme SIEG (Service d'intérêt économique général) du commerce Tiers-Lieu, au motif que la mandature actuelle ne souhaite pas poursuivre le projet initialisé par la mandature précédente,

Monsieur le Maire propose de dénoncer la convention susmentionnée.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21 OCT. 2026
ID : 041-214101438-20261014-OCT2605-DE

Le Conseil municipal à la majorité des membres présents et représentés :
**APPROUVE** la dénonciation de la convention entre la Collectivité et l'association L'Egrenne confiant la gestion du bâtiment du 6-8 rue Leroy,
**AUTORISE** le Maire à signer les pièces à intervenir dans le cadre de cette dénonciation.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an, susdits.
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance

Roger CLAVEL

Le Maire de Mondoubleau
Charles RICHARDIN

MAIRIE DE MONDOUBLEAU 41 (Loir-et-Cher)

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21 OCT. 2026
ID : 041-214101438-20261014-OCT2605-DE